



55+ Voyageurs politique d'accompagnement

Le Club Voyageurs 55+ requiert que tous les voyageurs voyagent de façon autonome. Si un membre est jugé incapable de voyager seul(e) par l'exécutif du club, il ou elle pourra être accompagné(e) par un accompagnateur (une accompagnatrice) qui sera responsable du membre lors du voyage.

Afin de voyager seul(e) sur les voyages un membre doit :

- Embarquer le véhicule de transport et débarquer du véhicule de transport sans aide
- Marcher les distances requises pour chaque voyage sans aide et sans l'utilisation d'une chaise roulante
- Voir et entendre suffisamment pour profiter du voyage en toute sécurité et ce sans aide
- Être généralement autonome au cours de tout le voyage

Un accompagnateur (une accompagnatrice) peut être :

- Un membre de la famille ou un(e) ami(e) qui peut être responsable du voyageur

Si un voyageur requiert un accompagnateur (une accompagnatrice), une place sera disponible sur le voyage au même prix accordé aux membres du club. Si un accompagnateur (une accompagnatrice) est nécessaire, les directeurs du voyage doivent être avisés lors de l'inscription du membre afin d'assurer une place pour l'accompagnateur (accompagnatrice).

